



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JUIN 2012

OBJET :	Lecture Publique - Facturation d'objets perdus ou détériorés
----------------	---

Par délibération en date du 15 décembre 2011, le conseil communautaire décidait le principe de facturation des objets perdus ou détériorés concernant les fonds du Conseil Général.

Le Président propose au conseil d'appliquer la même règle pour les fonds propres, le prix à facturer à l'administré correspondant au prix de remplacement du document perdu ou détérioré. Si l'objet n'existait plus, il faudrait considérer un achat de document du même type.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité.

OBJET :	Lecture Publique - Facturation de carte de lecteur perdue
----------------	--

Le Président propose au conseil communautaire de voter l'application d'une facturation égale à 5 € dans le cas d'une perte de la carte de lecteur de la médiathèque.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

OBJET :	Lecture Publique - Demande de subvention
----------------	---

Dans le cadre du festival « amies voix » porté par le Conseil Général de Loir-et-Cher, une animation sur le thème de la gourmandise sera donnée à la médiathèque le 1^{er} octobre 2012.

Afin d'étoffer l'animation, le personnel de la médiathèque organisera une exposition du 25/09 au 13/10/2012 de dessins originaux de Katy Couprie et Antonin Louchard, 2 dessinateurs reconnus pour intéresser la jeunesse.

Le coût global de l'opération s'élève à 892 € TTC.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'organisation de l'exposition et sollicite auprès du Conseil Général une subvention.

OBJET :	Composition de commissions
----------------	-----------------------------------

Le conseil municipal de CHAON, en séance du 15 juin 2012, a désigné Mr Thierry PFOHL comme délégué titulaire et Mr Bernard VANNIER comme délégué suppléant à la communauté de communes, suite à la démission de Mr TISON Gérard.

Mr TISON était membre de plusieurs commissions.

Le conseil communautaire procède à son remplacement, à bulletins secrets.

Le résultat des votes est le suivant :

à l'unanimité

Commission action sociale : Mr Thierry PFOHL est désigné suppléant.

Commission sport : Mr Michel PIVOIS est désigné suppléant.

Commission d'appel d'offres : Mr Thierry PFOHL est désigné titulaire et Mr Bernard VANNIER est désigné suppléant.

OBJET :	Délégués au SMICTOM
----------------	----------------------------

Monsieur Gérard TISON, délégué titulaire au sein du syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères, n'est plus délégué communautaire.

Le conseil communautaire procède à son remplacement à bulletins secrets en nommant à l'unanimité Mr Michel PIVOIS délégué titulaire au SMICTOM.

OBJET :	Prestataire informatique - Contrat
----------------	---

Le Président présente au conseil communautaire la teneur du contrat à passer avec le prestataire informatique SEGILOG.

Le montant annuel est chiffré à 2 260,00 € HT soit 2 702,96 € TTC.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les termes du contrat et autorise le Président à le signer.

OBJET :	Représentation de Cœur de Sologne à l'Office du Tourisme
----------------	---

Lors de sa dernière assemblée générale, l'Office du Tourisme a adopté de nouveaux statuts qui comprennent une modification de la composition du conseil d'administration.

Il est composé comme suit :

- 7 membres représentant la communauté de communes Cœur de Sologne,
- 3 à 5 membres représentant les professionnels du tourisme,
- 12 à 15 membres actifs représentant les bénévoles, les personnes physiques.

Tous ont voix délibérative.

Le Président demande à l'assemblée de désigner ses représentants (7) auprès de l'Office du Tourisme.

Sont désignés à l'unanimité, à bulletins secrets :

- Hugues AGUETTAZ
- Alain BEIGNET
- Pascal GOUBERT
- Christian MAUCHIEN
- Chantal MEERSSCHAUT
- Patrick MORIN
- Jean-Louis ROCHUT